



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 7 octobre 2024 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Hugo Lacroix → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller
Est absente : Mme Nancy Paquet → Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-10-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-10-02-00

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6494
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6494
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL6495
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 20246495
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE6496



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.1	Dépôt et autorisation des comptes du mois.....	6496
4.2	Adoption d'une directive particulière relativement à la Charte de la langue française	6496
4.3	Adoption d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux fonctionnaires et employés	6497
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6498
6.	TRANSPORT	6498
6.1	Reddition de compte : Projets particuliers d'amélioration (PPA) de Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).....	6498
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	6498
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6499
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	6499
9.1	Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Pêche et Océans.....	6499
9.2	Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Domaine St-Pierre	6499
9.3	Demande de dérogation mineure : 773 route Prévost	Erreur ! Signet non défini.
9.4	Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : lot 6 186 495.....	6499
10.	LOISIRS ET CULTURE	6499
11.	CORRESPONDANCE	6500
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6500
13.	DIVERS	6500
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS	6500
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	6500

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024

2024-10-03-01

6495



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-10-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2024-10-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente
séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de
151 881,37 \$ pour le mois de septembre 2024.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les
documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-10-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adoption d'une directive particulière relativement à la Charte de la langue française

2024-10-04-02

CONSIDÉRANT QU'en vue de l'application et du contrôle des dispositions de
la *Charte* de la langue française, les organismes municipaux doivent adopter une
procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à leurs
obligations en vertu de celle-ci ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'annuellement, un rapport sur l'application de cette procédure précisant notamment le nombre de plaintes reçues et traitées devra être transmis au ministre de la Langue française (art. 128.1 et 128.2) ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie de la présente procédure dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter la « Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la Charte de la langue française ».
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-10-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Adoption d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux fonctionnaires et employés

2024-10-04-03

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article (596.1 du Code municipal du Québec), le conseil municipal doit adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux fonctionnaires et aux employés de la régie;

CONSIDÉRANT QUE ce Code doit inclure certaines dispositions prévues dans la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM);

CONSIDÉRANT QUE ce Code vise à énoncer les principales valeurs de la régie en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite de ses fonctionnaires et employés;

CONSIDÉRANT QUE son adoption a été précédée d'une consultation des fonctionnaires et employés sur le code d'éthique et de déontologie qui s'est tenue lors d'une réunion administrative le 3 octobre 2024 ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux fonctionnaires et employés de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-10-04-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT

6.1 Reddition de compte : Projets particuliers d'amélioration (PPA) de Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

2024-10-06-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver les dépenses d'un montant de 13 220 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-10-06-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Pêche et Océans

2024-10-09-01

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

9.2 Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Domaine St-Pierre

2024-10-09-02

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

9.3 Demande de dérogation mineure : 773 route Prévost

2024-10-09-03

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est majeure et qu'il y a d'autres options d'agrandissement ;

CONSIDÉRANT le règlement de zonage 479-2021 en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Refuser la demande de dérogation mineure concernant l'adresse du 773 route Prévost.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-10-09-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : lot 6 186 495

2024-10-09-04

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

10. LOISIRS ET CULTURE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

11. CORRESPONDANCE

2024-10-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de septembre 2024 est déposée.

Document déposé : 2024-10-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2024-10-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-10-14-00

À 20 h 25, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 27. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.



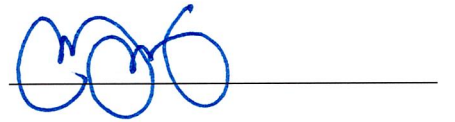
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS



M. Sylvain Bergeron
Maire



M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier